



vous guider



Guide de l' élu MSA

Plan d'animation de l'échelon local
de la MSA Loire-Atlantique - Vendée

■ Mandat 2015 - 2020

LE MOT DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT	3
LES INSTANCES POLITIQUES	
❖ Le Conseil d'Administration	4
❖ La Commission Vie Mutualiste	4
LES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS EN QUELQUES CHIFFRES	6
LES QUATRE RÔLES DE L'ÉLU MSA	
❖ Participer activement à chaque Assemblée générale	8
❖ Connaître et porter les valeurs et les actions de la MSA	8
❖ Être relais des situations fragiles	9
❖ Être partenaire de l'action des services	9
L'ACCOMPAGNEMENT PAR LA MSA LOIRE-ATLANTIQUE - VENDÉE	
❖ L'administrateur du territoire : le référent politique	10
❖ Les délégués référents : deux interlocuteurs de proximité	10
❖ L'agent de développement social local (ADSL) : le référent technique	10
❖ Une réunion annuelle au niveau local	11
❖ Une réunion annuelle au niveau départemental	11
❖ La formation	11
❖ L'information	11
❖ Les indemnisations	12
LES COORDONNÉES DES RÉFÉRENTS	13
LA CARTE DE L'ANIMATION DU RÉSEAU DES ÉLUS MSA	15
LE GLOSSAIRE DES SIGLES ET ACRONYMES	16

« L'échelon local de la MSA : un enjeu pour le mandat 2015-2020. »



Le 3 février 2015, 29 000 adhérents de la MSA Loire-Atlantique - Vendée ont élu leurs représentants pour le mandat 2015-2020 et nous sommes 1 125 élus titulaires, suppléants et suivants de liste présents sur les deux départements.

Parce que les élus de terrain sont un maillon essentiel du maintien de la proximité de la MSA auprès des populations, le Conseil d'administration de la Caisse de MSA Loire-Atlantique - Vendée affirme la nécessité d'une politique mettant tous les élus MSA en situation d'agir.

Avec un échelon local vivant, la MSA apporte des réponses aux besoins sanitaires et sociaux des adhérents comme des populations des territoires ruraux, tout en favorisant la détection des nouveaux besoins. Agir avec un échelon local dynamique est donc un enjeu majeur du mandat.

Ce Plan d'animation de l'échelon local 2015-2020 vous informe sur le contenu de vos missions et vous permettra de comprendre votre fonction d'élu local MSA.

Il détermine également les moyens de la Caisse pour vous accompagner dans votre rôle.

Outil de référence et guide pratique, nous souhaitons que ce document apporte des réponses à vos principales interrogations et qu'il vous accompagne au cours de votre mandat 2015-2020.

Bernard LEVACHER
Président

Jean-Noël MATHÉ
1^{er} Vice-Président

LES INSTANCES POLITIQUES

✚ Le Conseil d'Administration

Le 13 mars 2015, les 587 élus titulaires ont élu 27 administrateurs (9 membres du 1^{er} collège, 12 membres du 2^{ème} collège et 6 membres du 3^{ème} collège). Le Conseil est complété de 2 représentants de l'UDAF (1 pour chaque département), l'un représentant les non-salariés, l'autre les salariés.

Il est le garant de la mise en œuvre de la politique de protection sociale, de la politique d'action sanitaire et sociale et de la politique de prévention santé et de sécurité au travail. Il préconise une politique d'animation de l'échelon local.

✚ La Commission Vie Mutualiste

La Commission Vie Mutualiste traite notamment des questions relatives à l'échelon local, la formation des élus, la vie institutionnelle de la MSA (Assemblée générale, élections), la communication vers les assurés. Elle donne un avis au Conseil d'administration sur la politique d'animation de l'échelon local.

Désignés par le Conseil d'administration, la Commission Vie Mutualiste est composée de 12 administrateurs.

Elle se réunit trois fois par an :

► Février

Bilan du séminaire du Conseil d'administration (le cas échéant), bilan des réunions institutionnelles des élus, préparation de l'Assemblée générale, travail sur les supports de communication.

► Mai

Préparation de l'Assemblée générale, examen du plan d'animation de l'échelon local (bilan et perspectives), travail sur les supports de communication.

► Octobre

Bilan de l'Assemblée générale, préparation des réunions institutionnelles des élus, travail sur les supports de communication.

Présidente

Nelly PRUNIER

Membres

Marie-Renée ANEX

Béatrice BARBEAU

Isabelle DAUDIN

Antoine DURET

Edwige GERBAUD

Bernard LEVACHER

Jean-Marc LOIZEAU

Corinne MERCIER

Jean-Pierre NAULEAU

Michel RABILLER

Éric VAN DAELE

MSA Loire-Atlantique - Vendée

Les membres du conseil d'administration

Mandat 2015-2020



PRÉSIDENT

Bernard LEVACHER
1^{er} COLLÈGE
PORNIC



1^{er} VICE-PRÉSIDENT

Jean-Noël MATHÉ
2^e COLLÈGE
MARTEL SUR LAY DESAIS

1^{er} collège • 9 membres

REPRÉSENTANTS DES EXPLOITANTS
AGRICILES NON-EMPLOYEURS
DE MAIN-D'ŒUVRE

2^e collège • 12 membres

REPRÉSENTANTS
DES SALARIÉS

3^e collège • 6 membres

REPRÉSENTANTS DES EMPLOYEURS
DE MAIN-D'ŒUVRE

UDAF • 2 membres

REPRÉSENTANTS
DES ASSOCIATIONS
FAMILIALES

Le bureau



Isabelle DAUDIN
VICE-PRÉSIDENTE
ABRÈMETZ



Francis PERCOT
PRÉSIDENT DU CPSS*
ANGLES



Bernadette SELIN
PRÉSIDENTE DU CPASS*
VENUSAULT



**Stéphane DU MESNIL
DU BUSSON**
PRÉSIDENT DU CPSS*
NANTES



Eric VAN DAELE
PRÉSIDENT DU CPSS*
LA CHAPELLE HELLIN



François CHATELIER
VICE-PRÉSIDENT
SAINT HILAIRE DE LOULAY



Pascal BELLEIL
VICE-PRÉSIDENT UDAF
JOUÉ SUR EROIRE
(SILVRE)



Béatrice BARBEAU
AZENAY



Benoît BIGARD
SAINT NAZAIRE



Edwige GERBAU
BAZOGES EN PAREDS



Marie-Renée ANEX
GUÉMÈNE PENRO



Bruno BARBIER
SAINT PIERRE LE VEUX



Michel BATY
SAINT HILAIRE DE VOUST



Stéphane BURBAN
LA BAULE ESCOBAC



Gérard CAVÉ
FÈRCE



Gilles GILAUD
SAINTE FLAÏE DES LOUPS
(NON SALAIRE)



Chantal METAYER
ROUGE



Nelly PRUNIER
DAMVIX



Odile CLAUTOUR
SAINT PAUL MONT PENET



Bruno LERAY
SAINT AUBIN DES CHATEAUX



Jean-Marc LOIZEAU
LA CHAZE LE VICOMTE



Antoine DURET
CHANGNES-EN-PAILLÈRES



Pascal LECOQ
MOISSON LA RIVIÈRE



Corinne MERCIER
NANTES



Jean-Pierre NAULEAU
SAUTRON



Michel RABILLER
SAINT JULEN DES LANDES



René MENANTEAU
SAINTE CECILE

Siègent également au conseil d'administration, avec voix consultatives,
3 représentants du personnel désignés par le comité d'entreprise
de la MSA Loire-Atlantique - Vendée.

* CPSSNS : Comité de protection sociale des non-salariés agricoles
CPSS : Comité de protection sociale des salariés agricoles
CPASS : Comité paritaire d'action sanitaire et sociale
(*La présidence du comité paritaire d'action sanitaire et sociale
fonctionne en alternance annuelle.)



LES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS EN QUELQUES CHIFFRES

Le 3 février 2015, 29 000 adhérents de la MSA Loire-Atlantique - Vendée ont élu leurs représentants pour le mandat 2015-2020.

Au total, 1 125 élus MSA titulaires, suppléants et suivants de liste sont présents sur les deux départements dont 587 élus titulaires.

✚ Répartition par collège et par département des 587 sièges pourvus

325 sièges pourvus en Loire-Atlantique :

- 116 sièges pour le collège des exploitants,
- 171 sièges pour le collège des salariés,
- 38 sièges pour le collège des employeurs.

262 sièges pourvus en Vendée :

- 117 sièges pour le collège des exploitants,
- 90 sièges pour le collège des salariés,
- 55 sièges pour le collège des employeurs.

✚ Répartition des sièges par liste Collège des non-salariés Loire-Atlantique

	Collège exploitants	Collège employeurs
2 départements unis - 1 MSA solidaire	58	21
Pour une MSA solidaire et responsable	58	17
Coordination rurale	/	/
Confédération paysanne	/	/
Total	116	38

✚ Répartition des sièges par liste Collège des non-salariés Vendée

	Collège exploitants	Collège employeurs
2 départements unis - 1 MSA solidaire	116	55
Coordination rurale	1	0
Confédération paysanne	0	0
Total	117	55

❖ Répartition des sièges par syndicat - Collège des salariés

	2010	2015	2010	2015
	44		85	
CFDT	124 (70,06 %)	121 (70,76 %)	32 (34,41 %)	37 (41,11 %)
CFE-CGC	17 (9,60 %)	19 (11,11 %)	12 (12,90 %)	11 (12,22 %)
CFTC	19 (10,73 %)	5 (2,92 %)	27 (29,03 %)	24 (26,67 %)
CGT	16 (9,04 %)	25 (14,62 %)	8 (8,60 %)	9 (10,00 %)
FO	1 (0,56 %)	1 (0,58 %)	14 (15,06 %)	9 (10,00 %)
Total	177	171	93	90

❖ Taux de répartition Hommes/Femmes par collège

	Collège exploitants				Collège salariés			
	44		85		44		85	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
2010	66 %	34 %	62 %	38 %	72 %	28 %	77 %	23 %
2015	70 %	30 %	65 %	35 %	64 %	36 %	82 %	18 %

Le collège des employeurs n'est pas évoqué car il comporte bon nombre de personnes morales.

❖ Taux de renouvellement par collège

	Collège exploitants		Collège salariés		Collège employeurs	
	44	85	44	85	44	85
2010	50 %	42 %	48 %	65 %	59 %	37 %
2015	46 %	37 %	65 %	60 %	60 %	31 %

❖ Zoom sur les élus par tranche d'âge et par collège

	Égal ou inférieur à 35 ans		Âgés entre 36 et 45 ans		Âgés entre 46 et 55 ans		Âgés entre 56 et 65 ans		Âgés de plus de 65 ans	
	44	85	44	85	44	85	44	85	44	85
Collège des exploitants	20 %	5 %	22 %	11 %	34 %	38 %	21 %	37 %	3 %	9 %
Collège des salariés	6 %	7 %	21 %	10 %	33 %	32 %	34 %	34 %	6 %	17 %
Collèges des employeurs	Pourcentages non exprimés car bon nombre de personnes morales									
Tous collèges confondus	11 %	6 %	22 %	10 %	33 %	36 %	29 %	36 %	5 %	12 %

LES QUATRE RÔLES DE L'ÉLU MSA

Les valeurs du mutualisme sont ce qui donne sens au mandat de l'élu. Le mutualisme se réalise par l'investissement de chaque élu sur son territoire pour représenter les adhérents. Cet investissement allie l'intérêt de la découverte du mandat, la réactivité face aux évolutions observées et le partage des valeurs mutualistes (engagement, responsabilité et solidarité). La MSA n'oublie pas que l'élu est bénévole et parfois peu disponible. Cependant, même quelques heures de son temps enrichiront de façon importante l'action de la MSA, grâce à son regard et à son expérience personnelle.

✚ Participer activement à chaque Assemblée générale

La démocratie est au cœur du fonctionnement de la MSA. Elle s'exprime tout particulièrement chaque année, lors de l'Assemblée générale de la Caisse.

Il est donc particulièrement important que chaque délégué titulaire y soit présent ou représenté. Lors de l'Assemblée générale, le Conseil d'administration rend compte de sa politique et de la gestion de la Caisse. Par le vote, les élus expriment leur accord - ou leur désaccord - à leur égard. Dans ce cadre, ils peuvent être amenés à voter des résolutions politiques ou financières.

Plus généralement, les délégués peuvent prendre la parole au nom des adhérents et participer à des débats ou tables rondes autour de thèmes d'actualité.

Leurs actions sont présentées dans le rapport mutualiste annuel, qui valorise leur implication sur le terrain et les résultats concrets de cet engagement.

C'est enfin un moment privilégié de rencontres, d'échanges et de convivialité entre tous les élus et les administrateurs de la Caisse.

✚ Connaître et porter les valeurs et les actions de la MSA

D'une manière générale, les membres des échelons locaux (délégués titulaires, suppléants et suivants de liste) peuvent être porte-parole des problématiques agricoles sur le terrain, auprès de différentes instances (mairies, CCAS...) ainsi qu'auprès de la population. Cette représentation prend diverses formes : présence lors de manifestations et événements locaux, implication dans des instances locales de décision et d'orientation (ce peut être notamment des commissions, des associations, des établissements sociaux), partenariats pour des initiatives locales. L'objectif est de faire connaître la MSA, ses actions et les besoins des adhérents.

Pour les aider dans ce rôle, la Caisse et l'Institution mettent à la disposition des élus les moyens de formation et d'information les mieux adaptés.

VOTRE RÔLE D'ÉLU EN PRATIQUE

- ▶ Savoir communiquer sur la MSA, ses valeurs, sa politique et ses actions
- ▶ Faire connaître les services de la MSA
- ▶ Mobiliser la population locale pour participer à un événement
- ▶ Rendre compte des problématiques rencontrées à l'administrateur du territoire

✚ Être relais des situations fragiles

L' élu oriente l'adhérent vers les bons interlocuteurs de la MSA. Au travers de son administrateur référent ou d'un agent MSA, il fait remonter à la Caisse les besoins des adhérents, notamment dans les moments délicats de la vie (accident, changement professionnel, changement de situation familiale...). Il peut aussi donner des informations générales sur la protection sociale. Il améliore ainsi la relation assuré/Caisse de MSA et se positionne comme un médiateur, sans remplacer le technicien de la MSA. Dans ce rôle de relais, les contacts avec les assurés se créent en fonction des opportunités (contacts dans des manifestations MSA ou autres...) et du réseau relationnel de chacun.

■ VOTRE RÔLE D'ÉLU EN PRATIQUE

- ▶ Être à l'écoute
- ▶ Orienter l'adhérent vers les bons interlocuteurs de la MSA
- ▶ Faire remonter les besoins des adhérents auprès de l'administrateur du territoire

✚ Être partenaire de l'action des services

Proches des assurés, les élus ne se contentent pas de relayer l'information auprès des adhérents. Ils connaissent les activités sociales, économiques et culturelles de leur territoire ou de leur secteur. Par cette proximité ils perçoivent les particularités géographiques et en identifient les difficultés : ce regard du terrain constitue pour la MSA une formidable veille sociale. Ils entrent enfin en relation avec le tissu social, professionnel,



syndical et politique de leur milieu. Forts de ces connaissances, ils accompagnent les services de la MSA dans la mise en œuvre d'actions sociales, de santé et de développement local.

Les actions des services rendent visible la présence de la MSA au plan local et répondent à des besoins collectifs en termes de prévention et promotion de la santé, de prévention des risques professionnels et de développement social.

En pratique, la mise en place des actions se déroule de façon collective, associant plusieurs élus dans un même projet. La participation d'un élu n'est pas nécessairement sur toute la durée du projet.

En fonction de sa disponibilité et de ses compétences, il pourra s'investir dans une ou plusieurs phases du projet : conception et mise en place, réalisation, évaluation, bilan.

■ VOTRE RÔLE D'ÉLU EN PRATIQUE

- ▶ Être attentif à l'évolution des besoins
- ▶ Prendre sa place, dans les actions collectives, au niveau des différentes étapes (mise en place de l'action, réalisation, évaluation, bilan)
- ▶ Relayer l'information donnée par les services MSA
- ▶ Participer aux journées d'information et de formation proposées par la Caisse



L'ACCOMPAGNEMENT PAR LA MSA LOIRE-ATLANTIQUE - VENDÉE

Pour ce mandat 2015-2020, le Conseil d'administration a souhaité que l'animation du réseau des élus soit basée sur des centres d'intérêts thématiques, en l'ouvrant à l'ensemble des services qui mènent des actions sur les territoires.

Concrètement, les élus qui souhaitent être partenaires de l'action des services MSA pourront s'impliquer dans des actions locales ou départementales, notamment en lien avec les domaines suivants :

- ▶ le **Développement Social des Territoires** ;
- ▶ la **Prévention des Risques Professionnels** ;
- ▶ la **Prévention et Promotion de la Santé**.

La carte de l'animation de l'échelon local définit les secteurs sur lesquels un référent politique (administrateur) et un référent technique (ADSL) sont désignés. Ils peuvent être sollicités par les élus MSA en priorité sur toutes les questions relatives à la MSA ou l'échelon local.

✚ **L'administrateur du territoire : le référent politique**

Il recueille les besoins des adhérents et les problématiques rencontrées émanant de son territoire et fait le lien avec le Conseil d'administration.

Il mobilise les élus pour participer à l'Assemblée générale, aux réunions et aux actions locales ou départementales.

✚ **Les délégués référents : deux interlocuteurs de proximité**

Sur chaque territoire, deux délégués référents sont désignés : un salarié et un non salarié.

L'objectif est d'avoir des interlocuteurs privilégiés parmi les élus MSA, chargés de faire remonter les besoins locaux au Conseil d'administration et de participer à l'émergence de projets de territoires.

❖ L'agent de développement social local (ADSL) : le référent technique

La fonction d'animation de l'échelon local est portée par l'ADSL.

Il accompagne les élus souhaitant participer à la mise en œuvre d'actions en matière de développement social des territoires.

Il accompagne à l'émergence d'actions à l'initiative des élus. Dans ce cadre, il propose des méthodes de travail sur la mise en place des projets et oriente le cas échéant vers les professionnels compétents.

❖ Une réunion annuelle au niveau local

Une fois par an, l'ADSL et l'administrateur référent organisent un temps d'échange sur le territoire (cf. carte de l'animation du réseau des élus MSA). Il s'agit de faire le bilan des actions passées et de présenter celles à venir sur le territoire.

❖ Une réunion annuelle au niveau départemental

Une fois par an, la MSA organise une réunion du réseau des élus au niveau départemental. Il s'agit d'informer les élus sur des sujets d'actualités et d'échanger sur les actions en cours sur l'ensemble des territoires.

❖ La formation

La Caisse de MSA Loire-Atlantique - Vendée propose des formations aux élus. Elles permettent ainsi aux élus de jouer individuellement et collectivement leur rôle de relais, de porte-parole.

Sans chercher à faire des élus des experts de la protection sociale, les formations ont

pour finalité de donner aux élus les moyens d'agir avec professionnalisme, ceci en consolidant leurs compétences au regard de leurs responsabilités.

Les formations sont proposées sous forme d'ateliers thématiques et abordent :

- la protection sociale ;
- la MSA et son environnement ;
- d'autres thématiques en lien avec le développement social des territoires, la prévention des risques professionnels, la prévention et promotion de la santé.

❖ L'information

La MSA met à la disposition de ses élus quatre supports d'information.

Quatre objectifs sont poursuivis :

- permettre l'identification et la connaissance de tous les élus de la Caisse ;
- favoriser la connaissance de la MSA et de la protection sociale agricole ;
- maîtriser l'actualité ;
- présenter les actions et les projets de l'échelon local.

LE SITE INTERNET www.msa44-85.fr ET SON ESPACE ÉLU

Le site Internet MSA propose de l'information rédigée par des experts sur des actualités législatives et informe sur les actions en cours sur les territoires.

L'espace élu MSA cible les informations destinées aux élus.



LA LETTRE AUX ÉLUS

Adressées trois fois par an (par mail ou courrier), « La lettre aux élus » résume toutes les actualités du moment concernant la vie mutualiste de l'Institution, informe sur les campagnes de communication en cours auprès des adhérents et les actualités législatives.



LE MAIL ÉVÉNEMENTS DES TERRITOIRES

Pour relayer l'information auprès des adhérents, chaque élu MSA reçoit par mail une fois par mois une information sur toutes les actions qui se sont déroulées sur son territoire. Il peut s'agir d'actions initiées par la MSA ou menées en partenariat avec la MSA.

LE BIMSA

Le magazine national de la MSA est un outil d'information conçu pour faire connaître les missions, actions et positions du régime agricole.

Il donne des idées de ce qui est fait sur le terrain, par le biais de reportages et de témoignages, pour enrichir les réflexions.

Destiné prioritairement aux élus de la MSA dans leur ensemble, de l'élu cantonal (y compris les suppléants pour les 1^{er} et 3^{ème} collèges et les suivants de liste pour le 2^{ème} collège) jusqu'aux membres du conseil central d'administration.

Outre ce coeur de cible, il est diffusé à un large public, constitué de deux autres grandes catégories : les personnels du réseau MSA et les partenaires extérieurs de l'Institution, notamment les maires des communes rurales de moins de 10 000 habitants mais aussi les parlementaires, les partenaires traditionnels de l'agriculture, de la protection sociale, de la santé et du monde associatif ainsi que les établissements d'enseignement agricole.



✚ Les indemnisations

La fonction de l'élu MSA (titulaire, suppléant et suivant de liste) s'exerce à titre bénévole.

Elle peut, ponctuellement, donner lieu à défraiement :

- ▶ pour les réunions départementales : remboursement des frais de déplacement ;
- ▶ pour les formations : remboursement des frais de déplacement et indemnité compensatrice de frais de 30 euros ;

- ▶ pour l'Assemblée générale (titulaires) : remboursement des frais de déplacement et remboursement aux employeurs des salaires maintenus (uniquement pour les salariés).



LES COORDONNÉES DES RÉFÉRENTS

Références territoires

Administrateurs référents

ADSL référents

- 1 Marie-Renée ANEX
- 2 Stéphane BURBAN
- 3 Marie-Renée ANEX
Stéphane BURBAN (suppléant)
- 4 Benoît BIGEARD
- 5 Isabelle DAUDIN

- 6 Chantal METAYER
- 7 Gérard CAVÉ
Bruno LERAY (suppléant)
- 8 Pascal LECOQ
- 9 Pascal BELLEIL
- 10 Jean-Pierre NAULEAU
Corinne MERCIER (suppléant)

- 11 Bernard LEVACHER
- 12 Stéphane DU MESNIL DU BUISSON
Bernard LEVACHER (suppléant)
- 13 Béatrice BARBEAU
S. DU MESNIL DU BUISSON (suppléant)
- 14 Éric VAN DAELE
François CHATELLIER (suppléant)
- 15 Éric VAN DAELE
Corinne MERCIER (suppléant)

- 1 Odile CLAUTOUR
- 2 Odile CLAUTOUR
- 3 Odile CLAUTOUR
- 4 Michel RABILLER
- 5 Béatrice BARBEAU

- 6 François CHATELLIER
- 7 Antoine DURET
- 8 Edwige GERBAUD
- 9 Michel BATY

- 10 Bernadette SELIN
Jean-Marc LOIZEAU (suppléant)
- 11 René MENANTEAU
Jean-Marc LOIZEAU (suppléant)
- 12 Bruno BARBIER
- 13 Nelly PRUNIER

- 14 Gilles GIGAUD
- 15 Jean-Noël MATHÉ
- 16 Francis PERCOT
- 17 Edwige GERBAUD

Antoine CHAUVIN

Agent de développement social local
02 40 41 30 48 - 06 87 60 60 70
chauvin.antoine@msa44-85.msa.fr

Caroline-Laure LE ROHO

Agent de développement social local
02 40 41 30 47 - 06 87 60 60 71
lerocho.caroline-laure@msa44-85.msa.fr

Adèle PERRIN

Agent de développement social local
02 40 41 30 44 - 06 87 60 60 68
perrin.adele@msa44-85.msa.fr

Myriam DESPRÉS

Agent de développement social local
02 51 36 87 41 - 06 22 81 10 71
despres.myriam@msa44-85.msa.fr

Céline TOURANCHEAU

Agent de développement social local
02 51 36 61 76 - 06 87 60 60 69
tourancheau.celine@msa44-85.msa.fr

Adrien PASQUET

Agent de développement social local
02 51 36 89 58 - 06 22 81 10 58
pasquet.adrien@msa44-85.msa.fr

Cynthia BOUSSEAU

Agent de développement social local
02 51 36 87 29 - 06 22 81 10 71
bousseau.cynthia@msa44-85.msa.fr

LA CARTE DE L'ANIMATION DU RÉSEAU DES ÉLUS MSA

Antoine Chauvin

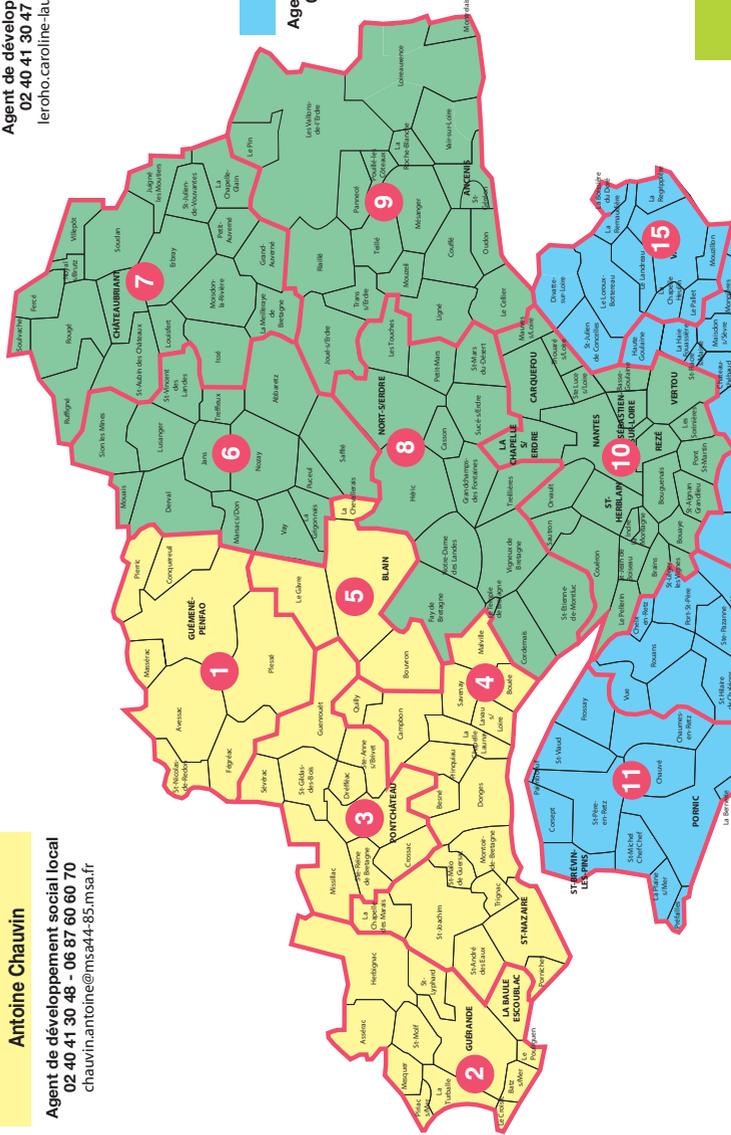
Agent de développement social local
02 40 41 30 48 - 06 87 60 60 70
chauvin.antoine@msa44-85.msa.fr

Caroline-Laure Le Roho

Agent de développement social local
02 40 41 30 47 - 06 87 60 60 71
leroho.caroline-laure@msa44-85.msa.fr

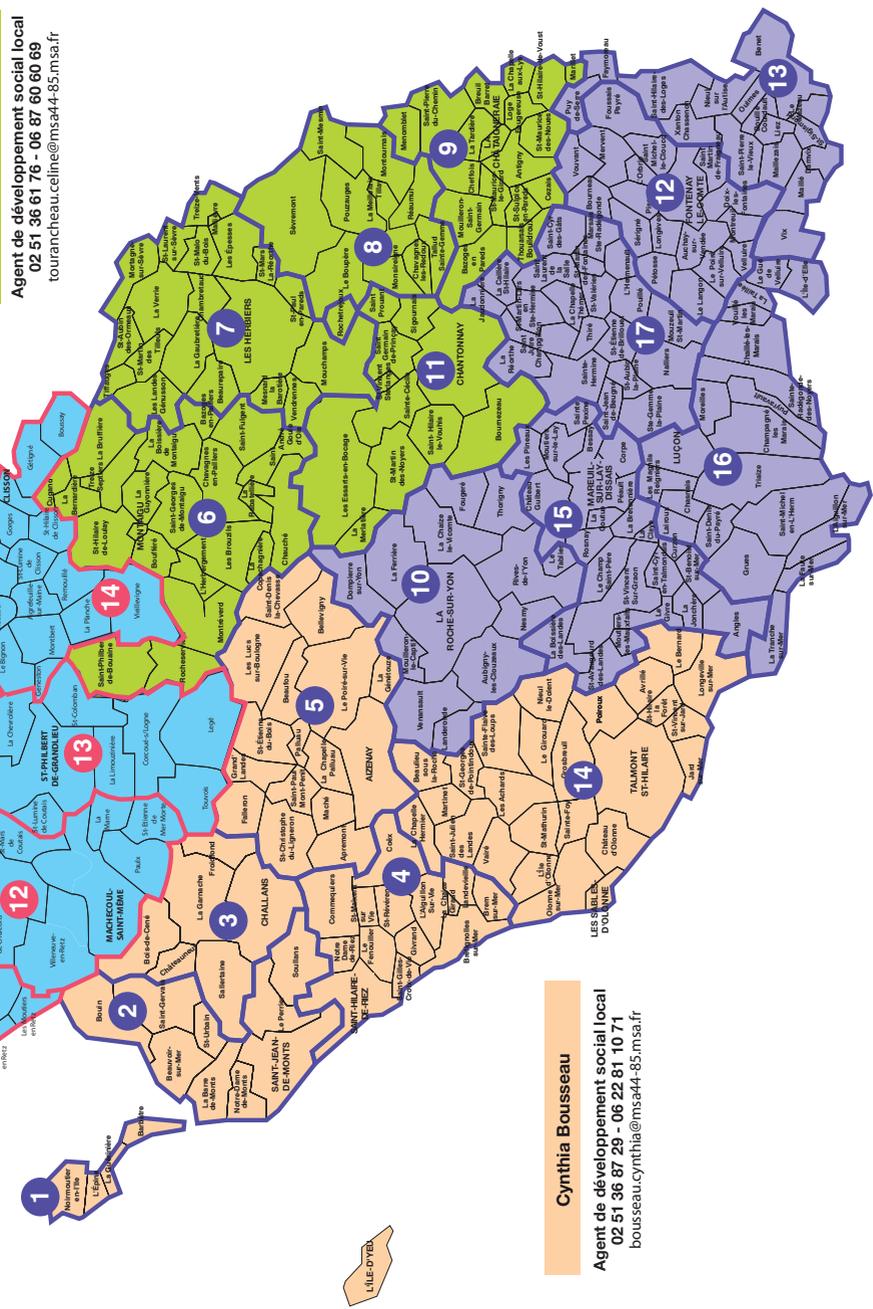
Adèle Perrin

Agent de développement social local
02 40 41 30 44 - 06 87 60 60 68
perrin.adele@msa44-85.msa.fr



Céline Tourancheau

Agent de développement social local
 02 51 36 61 76 - 06 87 60 60 89
 tourancheau.celine@msa44-85.msa.fr



Cynthia Bousseau
 Agent de développement social local
 02 51 36 87 29 - 06 22 81 10 71
 bousseau.cynthia@msa44-85.msa.fr

Adrien Pasquet
 Agent de développement social local
 02 51 36 89 58 - 06 22 81 10 58
 pasquet.adrien@msa44-85.msa.fr

LE GLOSSAIRE DES SIGLES ET ACRONYMES

A

AAD(F)	Aide à domicile (aux familles)
AADPA	Accompagnement à domicile des personnes âgées
AAEXA	Assurance accidents des exploitants agricoles
AAH	Allocation aux adultes handicapés
AB	Allocation de base
ABV	Ateliers du bien vieillir
ACI	Action de contrôle interne
ACOSS	Agence centrale des organismes de Sécurité sociale
ACS	Assurance complémentaire santé
ADASEA	Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (<i>ou ODASEA</i>)
AEEH	Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
AF	Allocations familiales
AFNCA	Association nationale paritaire pour le financement de la négociation collective en agriculture
AFSA	Aide financière simplifiée agricole
AG	Assemblée générale
AGGIR	Autonomie gérontologique groupes iso-ressources (<i>grille AGGIR</i>)
AGIRC	Association générale des institutions de retraite des cadres
AGRICA	Association de gestion des régimes et institutions complémentaires agricoles
AGRIDIFF	Agriculteur en difficulté
AJPP	Allocation journalière de présence parentale
ALD	Affection de longue durée
ALF	Allocation de logement familial
ALS	Allocation de logement social
AMA	Activité minimale d'assujettissement
AMELI	Assurance maladie en ligne
AMEXA	Assurance maladie des exploitants agricoles
ANFA	Association nationale pour l'emploi et la formation en agriculture
ANI	Accord national interprofessionnel

A

ANIPS	Association nationale interprofessionnelle de prévoyance des salariés
ANSES	Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
APA	Allocation personnalisée d'autonomie
APECITA	Association pour l'emploi des cadres ingénieurs et techniciens de l'agriculture
APJ	Appel à projet jeunes
APL	Aide personnalisée au logement
ARMONIA	Association pour la réalisation de la maîtrise d'ouvrage nationale informatique du régime agricole
AROMSA	Association régionale des organismes de Mutualité sociale agricole
ARRCO	Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés
ARS	Agence régionale de santé Allocation de rentrée scolaire
ASEPT	Association de santé, d'éducation et de prévention sur les territoires
ASF	Allocation de soutien familial
ASFOSAR	Association pour la formation professionnelle continue du personnel de la MSA
ASPA	Allocation de solidarité aux personnes âgées (minimum vieillesse)
ASS	Action sanitaire et sociale
AT	Accident du travail
ATEXA	Accidents du travail des exploitants agricoles
AT-MP	Accident du travail-maladie professionnelle
AVA	Assurance vieillesse agricole
AVMA	Assurance vieillesse des parents au foyer

B

BIMSA	Bulletin d'information de la Mutualité sociale agricole
--------------	---

C

CA	Conseil d'administration
CADES	Caisse d'amortissement de la dette sociale
CAF	Caisse d'allocations familiales Conseil de l'agriculture française
CAM	Commission de l'action mutualiste (instance institutionnelle CCMSA)
CAMARCA	Caisse mutuelle autonome des retraites complémentaires agricoles

C

CARSAT	Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
CASS	Comité d'action sanitaire et sociale
CCMSA	Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole
CD	Comité départemental
CDOA	Commission départementale d'orientation de l'agriculture / agricole
CDST	Contrat de développement social sur les territoires
CEJ	Contrat enfance jeunesse
CESE	Conseil économique, social et environnemental
CF	Complément familial
CFI	Commission du financement institutionnel (instance institutionnelle CCMSA)
CG	Conseil général
CGSS	Caisse générale de Sécurité sociale (DOM)
CHSCT	Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
CIAS	Centre intercommunal d'action sociale
CIDI	Commission interrégionale de désignation institutionnelle
CLI	Commission locale d'information
CLIC	Centre local d'information et de coordination
CMG	Complément de libre choix du mode de garde
CMSA	Caisse de Mutualité sociale agricole
CMU	Couverture maladie universelle
CMU-C	Couverture maladie universelle-complémentaire
CNAF	Caisse nationale d'allocations familiales
CNAM (TS)	Caisse nationale d'assurance maladie (des travailleurs salariés)
CNAV (PL)	Caisse nationale d'assurance vieillesse (des professions libérales)
CNAV (TS)	Caisse nationale d'assurance vieillesse (des travailleurs salariés)
CNMCCA	Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles
CNSA	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (des personnes âgées et des personnes handicapées)
CODERPA	Comité départemental des retraités et personnes âgées
COG	Convention d'objectifs et de gestion
COR	Conseil d'orientation des retraites
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
CPASS	Comité paritaire d'action sanitaire et sociale
CPG	Contrat pluriannuel de gestion

C

CPI	Comité de pilotage institutionnel
CPOG	Contrat personnalisé d'objectifs et de gestion
CPOM	Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens
CPSNS	Comité de protection sociale des non-salariés
CPSS	Comité de protection sociale des salariés
CRA	Commission de recours amiable
CRDS	Contribution au remboursement de la dette sociale
CSAM	Commission santé assurance maladie
CSG	Contribution sociale généralisée
CSI	Commission de la stratégie institutionnelle (instance institutionnelle CCMSA)
CSPSA	Conseil supérieur des prestations sociales agricoles
CST	Commission santé et territoires (instance institutionnelle CCMSA)
CVM	Commission (de la) vie mutualiste (instance MSA)

D

DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DMP	Dossier médical personnel
DPAE	Déclaration préalable à l'embauche (remplace la DUE, Déclaration unique d'embauche)
DRAAF	Direction régionale de l'agriculture et de la forêt
DRASS	Direction régionale des affaires sanitaires et sociales
DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
DRP	Déclaration de revenu professionnel
DSL	Développement social local
DSN	Déclaration sociale nominative
DSS	Direction de la Sécurité sociale

E

EAJE	Etablissement d'accueil du jeune enfant
EHPAD	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EL	Echelon local
EN3S	Ecole nationale supérieure de Sécurité sociale (anciennement CNESSS, Centre national d'études supérieures de Sécurité sociale)

E

EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
ESAT	Etablissement et service d'aide par le travail (anciennement CAT, Centre d'aide par le travail)
ETP	Equivalent temps plein

F

FAFSEA	Fonds national d'assurance formation des salariés des exploitations et entreprises agricoles
FDSEA	Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER	Fonds européen de développement régional
FMSE	Fonds de mutualisation des risques sanitaires et environnementaux
FNASS	Fonds national d'action sanitaire et sociale
FNEMSA	Fédération nationale des employeurs de la Mutualité sociale agricole
FNGA	Fonds national de gestion administrative
FNOSMSA	Fédération nationale de l'offre de services MSA
FNPEISA	Fonds national de prévention, d'éducation et d'information sanitaires des professions agricoles
FNPR	Fonds national de prévention et risques professionnels
FNSEA	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
FSCA	Fonds de solidarité des crises agricoles
FSE	Fonds social européen Feuille de soin électronique
FSI	Fonds spécial invalidité
FSL	Fonds de solidarité pour le logement
FSV	Fonds de solidarité vieillesse

G

GAEC	Groupement agricole d'exploitation en commun
GAMEX	Groupement des assureurs maladie des exploitants agricoles (suppression et transfert à la MSA des activités du Gamex, prévus par la LFSS pour 2014)
GDR	Gestion du risque
GIE(E)	Groupement d'intérêt économique (et environnemental)

G

GIE SESAM- VITALE	Groupement d'intérêt économique du système électronique de saisie de l'assurance maladie - Vitale (Vitale est le nom donné à la carte à puce de l'assuré)
GIP	Groupement d'intérêt public
GIR	Groupe iso ressources (mesure du degré d'autonomie)
GPA	Groupement professionnel agricole
GPCD	Gestion pour compte de (tiers)
GRSP	Groupement régional de santé publique

H

HALF	Halte à la fraude
HPST	Hôpital, patients, santé et territoire (Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires)

I

IAE	Insertion par l'activité économique
IGAS	Inspection générale des affaires sociales
IGF	Inspection générale des finances
IJ	Indemnité journalière
INRS	Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles
InVS	Institut de veille sanitaire
IPP	Incapacité / invalidité permanente partielle
IRSTEA	Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture
IS	Instants santé

J

JA	Jeunes agriculteurs
JN	Journée nationale

L

LAAF	Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt
-------------	---

L

LAEP	Lieu d'accueil enfants-parents
LFI	Loi de finance initiale
LFR	Loi de finance rectificative
LFSS	Loi de financement de la Sécurité sociale
LOA	Loi d'orientation agricole
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances
LPP	Liste des produits et prestations (remboursables par l'Assurance maladie)
LUCEA	Lieu unique de cotisations des employeurs agricoles
LURA	Liquidation unique des régimes alignés

M

MAAF	Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
MARPA	Maison d'accueil rural pour personnes âgées
MAS	Maison d'accueil spécialisée
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées
MFR	Maison familiale rurale
MNC	Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale
MSA	Mutualité sociale agricole
MSP	Maison de santé pluridisciplinaire
MSR	Maison de santé rurale

N

NIR	Numéro d'inscription au répertoire [national d'identification des personnes physiques] (numéro de sécurité sociale)
NOEMIE	Norme ouverte d'échanges maladie avec les intervenants extérieurs
NSA	Non-salarié agricole
NSNA	Non-salarié non agricole
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication

O

OC	Organismes complémentaires
ONDAM	Objectif national des dépenses d'assurance maladie

O

ONF	Office national des forêts
OPA	Organisation professionnelle agricole Organisme professionnel agricole
ORS	Observatoire régional pour la santé
OSS	Organisme de sécurité sociale
OST	Offre de services sur les territoires

P

PAC	Politique agricole commune
PAH	Prêt à l'amélioration de l'habitat
PAJE	Prestation d'accueil du jeune enfant
PAS	Plan d'action stratégique
PEC	Prise en charge de cotisations Pièce d'Etat civil
PEL	Prestation extra-légale
PEPS EURÉKA	Programme d'éducation et de promotion de la santé Euréka
PF(A)	Prestations familiales (agricoles)
PIB	Produit intérieur brut
PLFRSS	Projet de loi de financement rectificative de la Sécurité sociale
PLFSS	Projet de loi de financement de la Sécurité sociale
PNA	Prime à la naissance ou à l'adoption
PPS	Plan personnalisé de santé
PRADO	Programme d'accompagnement du retour à domicile
PRAP	Prévention des risques liés à l'activité physique
PréParE	Prestation partagée d'éducation de l'enfant
PROVEA	Prospective, recherches, orientations et valorisation de la gestion prévisionnelle de l'emploi en agriculture
PRP	Prévention des risques professionnels
PS	Professionnel de santé Protection sociale
PSST	Plan pluriannuel de santé-sécurité au travail
PSU	Prestation de service unique

R

RCO	Retraite complémentaire obligatoire
RG	Régime général
RNCPS	Répertoire national commun de la protection sociale
RPS	Risque psycho-sociaux
rSa	Revenu de solidarité active
RSI	Régime social des indépendants
R(S)SE	Responsabilité (sociale et) sociétale des entreprises

S

SA	Salarié agricole
SAFER	Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SDI	Schéma directeur informatique
SESAM	Système électronique de saisie de l'assurance maladie
SIER@	Services informatique et éditique du régime agricole (association regroupant les anciennes associations CIMARAL et CITIMAM, et l'ancien GIE GIMSAO)
SIGMAP	Services et informatique du groupe Mutualité sociale agricole et de ses partenaires (association regroupant les anciennes associations CIMAFAP et CIMAEST)
SMA	Surface minimale d'assujettissement
SMI	Surface minimum d'installation
SMIC	Salaire minimum interprofessionnel de croissance
SRP	Schéma régional de prévention
SSIAD	Services de soins infirmiers à domicile (prochainement SPASAD)
SST	Santé sécurité au travail

T

TESA	Titre emploi simplifié agricole
TESE	Titre emploi service entreprise
TMS	Trouble musculo-squelettique
TPJ	Trophées prévention jeunes

U

UA	Unité d'activité
UCANSS	Union des caisses nationales de Sécurité sociale

U

UDAF	Union départementale des associations familiales
UDSEA	Unions départementales des syndicats d'exploitants agricoles
UNAF	Union nationale des associations familiales
UNCAM	Union nationale des caisses d'assurance maladie
UNCCAS	Union nationale des centres communaux d'action sociale
UNEDIC	Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
URCAM	Union régionale des caisses d'assurance maladie
URSSAF	Union de recouvrement des cotisations de la Sécurité sociale et d'allocations familiales

V

VAL'HOR	Association nationale interprofessionnelle de la filière horticulture d'ornement
VIVEA	Fonds pour la formation des entrepreneurs du vivant



Mon espace privé MSA

Pas encore inscrit ?

- ▶ Je me **connecte** à www.msa44-85.fr ;
- ▶ Je **clique** sur "S'inscrire" dans Mon espace privé ;
- ▶ Je **remplis** les champs avec mes informations personnelles ;
- ▶ Je **reçois** un mot de passe transitoire par mail ou sms que je personnalise ;
- ▶ J'**effectue** mes démarches en ligne sans me déplacer, ni téléphoner.

Mes services en ligne

▶ Tous mes paiements

Paiements et décomptes santé
Participations forfaitaires et franchises
Paiements prestation famille/logement
Paiements invalidité
Paiements action sanitaire et sociale
Paiements retraite

▶ Mes attestations

Santé

Attestation de droits maladie
Attestation médecin traitant
Relevé Annuel de Prestations Santé (RAPS)

Retraite

Mon relevé de situation individuelle retraite

Solidarité insertion

Attestation de droits RSA

Revenus

Attestation fiscale
Notification de ressources pour les prestations familiales

Situation personnelle

Attestation de paiement et non-paiement
Mes infos famille et ressources pour la Prestation de Service Unique (PSU)

▶ Tous mes documents

Mes derniers documents
Déposer des documents

▶ Mes échanges avec ma MSA

Mes messages et mes réponses

▶ Mes déclarations, mes demandes

Santé

Demander ma carte européenne d'assurance maladie
Ma carte Vitale
Demander une aide à une complémentaire santé
Demander une pension d'invalidité

Famille logement

Déclarer un changement de situation
Demander une aide au logement
Demander le complément de libre choix d'activité de la PAJE
Demander le complément de libre choix de mode de garde de la PAJE
Déclaration de situation des 16 à 18 ans pour l'allocation de rentrée scolaire (ARS)

Retraite

Informations sur ma retraite
Effectuer ma demande unique de retraite
Estimer ma retraite (pour les plus de 54 ans)

Solidarité insertion

Déclarer mes ressources trimestrielles pour le RSA
Déclarer mes ressources trimestrielles pour l'AAH

Revenus

Déclarer mes ressources pour les prestations familiales et logement

ASSISTANCE INTERNET

Je rencontre une difficulté lors de ma connexion ou pour utiliser un service en ligne ?

Je contacte le **02 31 25 39 36**.



MA MSA A LE SENS DU SERVICE

"Sur Internet
aussi!"



UTILE & SUR MESURE

Créez votre espace privé en quelques clics

Accédez à plus de 50 services en ligne

Effectuez vos démarches en toute sécurité

www.msa44-85.fr



L'essentiel & plus encore

► VOS CONTACTS

Secrétariat Vie mutualiste

tél. 02 51 36 88 77

relationspolitiques.blf@msa44-85.msa.fr

N'hésitez pas à contacter votre MSA

MSA Loire-Atlantique - Vendée

Site de Vendée

33 boulevard Réaumur
85933 La Roche sur Yon Cedex 9
tél. 02 51 36 88 88

Site de Loire-Atlantique

2 impasse de l'Esperanto - St-Herblain
44957 Nantes Cedex 9
tél. 02 40 41 39 39

www.msa44-85.fr



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore